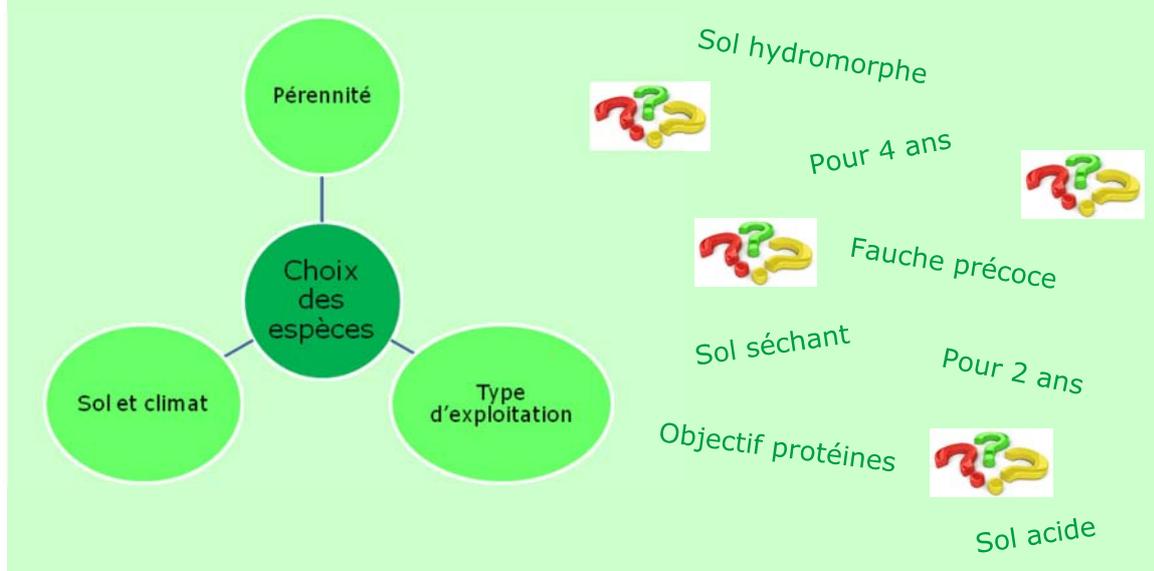


Semis de Prairie Temporaire

Un semis de prairie temporaire se fait pour parfois plusieurs années. Il est donc très important d'être vigilant sur certains points pour choisir les espèces adaptées à vos objectifs et à vos parcelles.

COMPOSER SON MELANGE

➤ Choisir ses espèces selon les **3 critères** suivants :



➤ **Etablir un mélange assez simple.**

Il n'est pas utile d'associer plus de 6 espèces différentes et 8 variétés maximum.

Plus le mélange est complexe, plus on prend le risque de ne pas voir s'exprimer toutes les espèces (concurrence).

➤ Pour trouver l'équilibre le plus productif et qualitatif, il est important d'**associer graminées et légumineuses**.

Quels rôles
ont-elles ?

GRAMINEES	LEGUMINEUSES
Squelette de la prairie	Fixation de l'azote : apport au sol et dans le fourrage
Productivité	Appétabilité
Couverture du sol : limitation des adventices	Protéines bien valorisées dans une ration
Résistance au piétinement	Intérêt sanitaire : résistance des animaux au parasitisme pour le lotier par exemple
Apport d'énergie et de protéines	Souplesse d'utilisation
Pérennité	

LES BONNES QUESTIONS A SE POSER



Quelle durée de vie souhaitée pour ma prairie ?

La pérennité des espèces va influencer évidemment la durée de vie de la prairie.

Espèces possibles	1-2 ans	2-3 ans	4-5 ans ou plus
Graminées	Ray-grass italien	Ray-grass hybride Festulolium	Ray-grass anglais Dactyle Fléole Fétuque élevée Fétuque des prés
Légumineuses	Trèfle violet Trèfle incarnat Sainfoin	Trèfle violet Trèfle hybride Trèfle blanc Luzerne	Trèfle blanc Lotier Minette Luzerne

Il n'est pas rare de retrouver des espèces de courte durée dans des mélanges "longue durée". Attention, si elles sont présentes en trop grande quantité, elles risquent de prendre le dessus sur les espèces plus lentes d'implantation. **Préférez donc un ensemble d'espèces de même catégorie de pérennité.**



Mélange à base de ray-grass anglais-
Trèfle blanc implanté pour 4 à 5 ans



Quel mode d'exploitation ? Fauche ? Pâturage ? Mixte ?

Certaines espèces se fauchent plus ou moins facilement du fait de leur port de tige. A contrario, d'autres espèces supportent très bien la pâture et le piétinement.

Pour les légumineuses, il faut tenir compte en cas de pâture du « pouvoir météorisant » de l'espèce si celle-ci est présente dans le mélange.

	Dominance Fauche	Dominance Pâturage
Graminées	Ray grass diploïde Fléole Fétuque élevée Dactyle	Ray grass tétraploïde Fétuque des prés
Légumineuses	Luzerne Trèfle violet Trèfle hybride Sainfoin	Trèfle blanc Lotier Minette

*Non météorisant
Perte d'appétence rapide
si stade avancé*

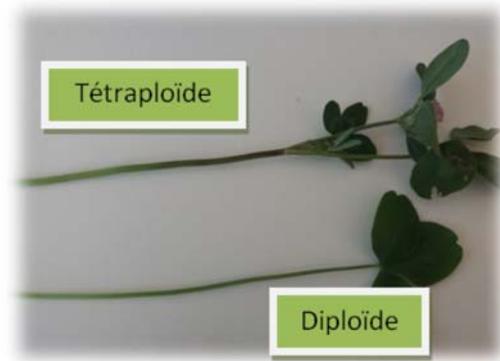


LE SAVIEZ-VOUS ?

Diploïde ou tétraploïde ? Une même espèce de Ray Grass ou de Trèfle Violet peut être diploïde ou tétraploïde.

Les variétés diploïdes sont plus riches en matière sèche (cellules plus petites), et donc plus faciles à sécher en cas de fauche.

Les variétés tétraploïdes, plus riches en eau, sont aussi plus appétentes, et donc plus facilement pâturables.



Différence de taille de tiges entre diploïde et tétraploïde



Quel type de sol ? Séchant ? Hydromorphe ? Acide ? Basique ?

Tout comme les cultures, les espèces prairiales se plaisent plus ou moins selon les conditions pédoclimatiques de la parcelle. Voici quelques exemples :

	Séchant	Hydromorphe	Acide	Basique
Espèces adaptées	Fétuque élevée Dactyle Luzerne	Ray-grass hybride Fléole Fétuque des prés Trèfle hybride	Dactyle Fétuque élevée Ray-grass anglais Fléole Trèfle violet	Ray-grass italien Ray-grass hybride Luzerne
Espèces à éviter	Fétuque des prés	Dactyle Luzerne Trèfle Blanc Trèfle Violet	Luzerne Ray-grass hybride	Trèfle violet Fétuque élevée Ray-grass anglais

Selon vos objectifs de production, d'autres critères de choix d'espèces ou d'associations peuvent être pris en compte :

- La richesse du fourrage en azote ou UF
- L'étalement de la production dans l'année
- La fixation d'azote dans le sol
- ...



QUELQUES REGLES DE BASE POUR LE SEMIS

Les objectifs	Pour cela : 4 règles
Assurer un positionnement régulier et un bon contact entre les petites graines et le sol	1) Affiner la terre, mais sans excès 2) Rappuyer avec un rouleau 3) Semer superficiellement (pas plus de 2 ha à la fois pour éviter un tri des graines) 4) Rouler le sol de nouveau
Sol meuble et homogène pour favoriser les remontées capillaires et un développement rapide des racines	

- L'objectif est d'atteindre 500 à 700 pieds levés/m² soit une dose de **semis à 30 kg/ha maximum** afin de laisser la lumière et la capacité de taller aux plantes.
- Augmenter le nombre de pieds/m² n'apporte rien, mais au contraire, une surmortalité.
- La profondeur de semis doit être de **1 cm**.

SANS OUBLIER LE CHOIX DES VARIETES...



N'oubliez pas que de multiples variétés existent dans chaque espèce. Le choix des variétés peut être très important sur certains critères (ploïdie, remontaison, alternativité, résistance aux maladies ...). Pour vous aider, le site Herbe-book.org.

EXEMPLE DE L'IMPORTANCE DU CHOIX DE LA VARIETE :

Parcelle en 2017 en Meurthe-et-Moselle recevant régulièrement du pois.

90% des pieds de luzerne atteints : obligation de retournement car pas de traitement possible sur le champignon.



A : Verticilliose sur luzerne Variété sensible
B : Pied de luzerne sain



1 pied sain dans une parcelle malade à 90% !

Le choix d'une variété résistante aux maladies c'est s'assurer de la pérennité de sa prairie !

Comme vous pouvez le constater, les possibilités qui vous sont offertes sont nombreuses et à déterminer au cas par cas.

Vos conseillers sont à votre disposition pour vous proposer des mélanges adaptés ou vous orienter sur le meilleur choix selon les semences disponibles chez vos fournisseurs.

Alors, n'hésitez pas à nous contacter en cas de besoin d'informations.

VOS CONSEILLERS

Meurthe-et-Moselle :

Amélie Boulanger : 03 83 93 34 74 / 06 82 82 84 92

Meuse :

Fanny Mesot : 03 29 83 30 60 / 06 72 88 62 69

Moselle :

Céline Zanetti : 03 87 66 12 46 / 06 84 63 82 22

Vosges :

Damien Godfroy : 03 29 29 23 06 / 06 75 87 57 89

Chambre Régionale d'agriculture du Grand Est Coordination du groupe :

Emilie Rivière : 03 83 96 85 07 / 06 01 21 36 65



Les Chambres d'agriculture de Lorraine sont agréées par le Ministère chargé de l'Agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques - N° Agrément : IF01762, dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.